

LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE

Quartier Général de l'Armée,  
le 11 novembre 1944.

Personnel - confidentiel.

Monsieur René Payot,  
Directeur du Journal de Genève,  
GENÈVE.

Cher Monsieur,

Comme vous le savez, les engagements que j'ai pris pour ces prochains jours m'empêcheront, à mon très vif regret, de vous recevoir avant votre départ.

Je charge donc le Lt.Colonel Barbey de vous remettre la note ci-jointe et de vous exposer de ma part, avant votre voyage, ce qui est susceptible de nous intéresser et de nous servir.

Je vous remercie d'avance et serai très heureux de vous accueillir et de vous entendre à votre retour si vous voulez bien accepter de venir prendre un repas à mon Quartier Général.

Veillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments de bien vive et cordiale estime.



(Général Guisen)

*A remettre par  
Lt. Col. Barbey à M.  
Payot le lundi 13. 11. 44.  
à Genève.*

1 annexe mentionnée.



- 1.- Le Général Guisan regrette que l'observance d'une stricte neutralité l'empêche de prendre contact, personnellement, avec le Général de Lattre de Tassigny à la frontière franco-suisse.
- 2.- Le Général Guisan serait très heureux qu'une mission suisse pût être accréditée auprès de l'armée française afin de recueillir ses expériences dans la phase actuelle de la guerre.

Cette mission pourrait revêtir la forme d'un ou de plusieurs voyages sur le front. Elle serait composée de manière à éviter au commandement toute arrière-pensée d'indiscrétion.

Au cas où ce vœu serait accueilli favorablement, il conviendrait qu'une invitation fût adressée au Commandant en chef de l'Armée suisse par la voie officielle.

- 3.- Le Général Guisan remercie vivement le Général Béthouart de la note qu'il a bien voulu lui communiquer par l'entremise de M. J.A. Jaeger.

Il sera tenu compte des suggestions du Général Béthouart concernant les signes apparents permettant de situer le territoire helvétique, ainsi que pour l'évacuation éventuelle des enfants habitant la zone menacée.

Au cas où le Général Béthouart aurait à adresser l'autre communication à laquelle il fait allusion, il serait bon qu'il précisât à l'avance le point de la frontière d'où cette communication serait adressée.

Il y aurait lieu de choisir un poste de douane, d'où l'on procéderait :

- soit par téléphone, au No. 9.12.80;
- soit par télégramme ou par lettre, à l'adresse : "Poste de campagne 5231".